Après [illegible] sur les affaires marocaines. Après avoir pris connaissance des dépêches envoyées par M. de Saint-Aulaire, notre chargé d'affaires à Madrid, sur le général d'Amade, le conseil d'hier s'est occupé des interpellations sur le Maroc qui doivent être abordées demain, à la Chambre.

Celles-ci sont au nombre de trois : des financiers, dans l'ordre de présentation, de MM. Jaurès, Ribot et Pinault, ce dernier, député libéral d'Ille-et-Vilaine.

Quel M. Pichon, ministre des affaires étrangères, répondra. Il reprendra les explications qu'il a déjà fournies récemment à la Chambre et au Sénat, la ligne de conduite suivie au Maroc par le gouvernement n'ayant subi aucune modification malgré les événements survenus dans la situation intérieure de ce pays.

Au cours de ses explications, le ministre des affaires étrangères donnera lecture des dépêches du général d'Amade, afin de bien préciser le caractère des opérations accomplies par le chef du corps expéditionnaire et notamment de celles récemment effectuées sur Dar-Ber-Rechid et sur Settat.

Les interpellations

La Chambre doit discuter demain les Interpellations relatives au Maroc. M. Jaurès, M. Ribot et d'autres exposeront leur manière de voir. Le gouvernement donnera connaissance des instructions envoyées à Casablanca, s'expliquera sur la marche en avant du général d'Amade, après quoi le [illegible] prononcera sur le mode du jour.

Que sera cet ordre du jour ?

Il approuvera, il n'en peut douter, les déclarations du gouvernement. Il n'en peut d'ailleurs être autrement. Ce n'est pas lorsque nos troupes sont engagées, que l'on peut diminuer l'autorité de ceux qui les ont envoyées et qui parlent au nom du pays.

Mais la bataille sera chaude et droitiers et socialistes fourbissent leurs armes.

Impressions sur le débat

Nous avons recueilli auprès d'un ami personnel de l'un des interpellateurs son opinion sur ce que sera la journée de demain :

« Il faut remarquer, nous a-t-il déclaré, que les interpellations inscrites pour vendredi à l'ordre du jour sont présentées par deux députés qui sont aux deux extrémités du parti républicain : M. Jaurès, représentant du parti socialiste, et M. Ribot, représentant du centre. On devine d'avance quel intérêt doit résulter d'un débat ouvert par deux orateurs aussi opposés d'une part et d'autre part aussi considérables.

« On annonce également l'intervention de MM. Deschanel, Delafosse et Denys-Cochin, ce qui revient à dire, pour ne parler que de la longueur probable du débat, qu'il durera bien toute vraisemblance, au moins deux jours. L'impression générale est en effet que la question du Maroc a pris un tel aspect en raison de la situation créée par le prétendant Moulay Hafid, que l'heure est venue d'obtenir du gouvernement des explications nouvelles sur l'orientation de sa politique marocaine.

« La question qui se pose essentiellement est de savoir comment le gouvernement compte poursuivre avec le sultan signataire de la convention d'Algésiras, c'est-à-dire avec Abd el Aziz, la réalisation de cette convention sans sortir des limites précises qu'elle fixe à l'action commune de la France et de l'Espagne, notamment pour l'organisation de la police dans les ports marocains.

« Je crois que M. Jaurès, qui a pris l'initiative de l'interpellation inscrite la première à l'ordre du jour prépare un discours documenté, un discours qui sera peut-être assez long, car le député socialiste compte envisager dans ce discours la question du Maroc dans son ensemble et poser à MM. Clémenceau et Pichon diverses questions précises sur les intentions du gouvernement pour le présent comme pour l'avenir et particulièrement sur l'étendue réelle de notre action militaire.

« Si, d'autre part M. Ribot, qui avait pu intervenir dans le débat sur l'interpellation de M. Jaurès a jugé bon de présenter lui-même une demande d'interpellation, c'est qu'il a, lui-aussi, des questions particulières à poser au gouvernement non seulement sur notre action militaire autour de Casablanca, mais aussi sur les conditions dans lesquelles s'exerce l'action commune de la France et de l'Espagne.

« J'ai l'impression que M. Pichon, qui ne parlera probablement que vers la fin du débat, se propose de prononcer un discours fort explicite et fort net en dégageant surtout cette idée que l'intention persistante du gouvernement est de rester à tous les points de vue dans les limites clairement déterminées par l'acte d'Algésiras et de poursuivre avec la plus grande prudence mais non sans fermeté l'application de cet acte pour la mise en œuvre duquel nous n'avons pas cessé d'agir en plein accord avec l'Espagne. Le ministre des affaires étrangères pourra s'expliquer d'autant plus complètement qu'il rentre du court [illegible] de faire à Madrid et que d'autre part il a pu s'entretenir fréquemment ces temps-ci avec le ministre de France au Maroc, M. Regnault, venu à Paris pour expliquer au gouvernement le résultat de la mission spéciale qu'il a récemment remplie à Fez auprès du sultan Abd el Aziz.

« Dans ces conditions, et sans tenir compte de l'impression, sans tenir compte des incidents qui peuvent surgir du débat lui-même, on doit forcément prévoir que la discussion de l'interpellation nouvelle sur le Maroc sera fort intéressante. »

M. Jaurès fait de la mousse

Dans les couloirs de la Chambre, M. Jaurès fait de la mousse ; il accuse le gouvernement des pires manœuvres.

Quoi qu'on en dise, a-t-il déclaré, l'affaire de Sedjat est plutôt une défaite pour nos troupes. Le général d'Amade est tombé dans un piège. Il a été victime d'un de ces ruses sauvages qu'employaient les anciens guerriers du Maroc. Mais, forcés avant tout d'abandonner la place qu'ils avaient dû reprendre, ils sont remplis sur les crêtes environnantes uniquement pour dégager, de là, un feu plongeant sur les troupes qui se croyaient maîtresses d'une place abandonnée. Aussi les Marocains ont-ils dû avoir l'impression qu'ils venaient infliger un véritable échec aux troupes françaises.

Notez, a ajouté M. Jaurès, que lorsque Ferry était en cause, ses demi-victoires passaient pour des défaites. M. Clémenceau a plus de chance. Il faut croire aux Français que les excès plus [illegible] ; aussi se connaît-il à dire la vérité, et il ne le [illegible] pas dans le [illegible] de Sedjat. La vérité est que la question marocaine entre dans une phase nouvelle. On verra vendredi ce que la Chambre en pense.

LES ORATEURS INSCRITS

En dehors de MM. Jaurès, Ribot et Pinault, les trois auteurs d'interpellations, quatre orateurs sont inscrits pour prendre part au débat de demain sur le Maroc, MM. Chailley, Delafosse, Raiberti et Denys Cochin.

En outre M. Dubief doit prendre la parole au nom du groupe radical socialiste.

La gauche radicale

La gauche radicale s'est réunie sous la présidence de M. Chapuis. Après un exposé de notre situation au Maroc, fait par M. Lucien Hubert, le groupe a chargé ce dernier de prendre part à la discussion de l'interpellation de demain et de demander au gouvernement de se renfermer dans les limites de l'acte d'Algésiras.

Attitude du groupe radical-socialiste

Le groupe radical socialiste de la Chambre a entendu un exposé fait par M. Dubief, son président, de la question du Maroc, et a discuté la situation. Après un débat, le groupe a chargé son président d'intervenir à la tribune pour y affirmer le sentiment de ses collègues. M. Dubief demandera au gouvernement de rester fidèle à l'acte d'Algésiras, de ne pas prendre part pour aucun des deux sultans du Maroc, et enfin de ne pas s'immiscer dans la politique intérieure du Maroc.

INFORMATIONS DIVERSES

Cinq jours dans un wagon

Paris, 23 janvier. — Hier matin, à l'entrée en gare de Pantin, d'un train de marchandises venant de Saint-Omer, à destination de Paris, les employés perçurent de terribles clameurs provenant de l'un des wagons qui n'avait pas été ouvert depuis le départ.

On se précipita et on tira de réduit un être hagard et gesticulant. Celui-ci, en un jargon mi-parti d'anglais et de français, parvint, non sans difficulté, à faire comprendre qu'il mourait de faim et de soif. Le malheureux, un voyageur de commerce anglais, nommé Harry Dalkie, âgé de vingt-sept ans, s'étant trouvé à Saint-Omer, sans un sou vaillant pour continuer sa route jusqu'à Paris, où il avait affaire, avait imaginé, pour voyager gratis, de se glisser dans le wagon de marchandises. Mais il n'avait pas prévu qu'on l'y enfermerait. De sorte que, depuis cinq jours et cinq nuits, il n'avait pris aucune subsistance !...

Après avoir fait restaurer ce pauvre hanal voyageur, le commissaire de police de l'enfin l'a dirigé sur le Dépôt.

Un soldat et son cheval précipités dans un torrent

Remiremont, 23 janvier. — Le caporal muletier Grosjean, du 152e régiment d'infanterie, à Gérardmer, vient de trouver une mort horrible dans le précipice du Saut-des-Cuves. Il revenait de la promenade quotidienne des chevaux, lorsque l'animal qu'il montait s'emballa et partit à fond de train dans la direction du précipice. Il s'engagea sur la passerelle et, faisant un bond de côté, il tomba avec son cavalier dans le torrent, d'une hauteur de trente mètres. Le cavalier remonta [illegible] et [illegible] sur les rochers.

Pénurie de curés !

Nancy, 23 janvier. — L'Ordo du diocèse de Verdun publie les [illegible] suivantes concernant le personnel, sur les [illegible] dans le diocèse.

Il y a [illegible] 575 prêtres [illegible] au diocèse de Verdun, sur ce nombre, [illegible] seulement se trouvent au ministère paroissial, les autres, au nombre de 146, font partie de l'administration centrale [illegible], enseignent dans les [illegible], sont [illegible], étudiants en congé ou en retraite. Il y a 85 paroisses sans curé, dont 25 dans le département de Verdun, 19 dans celui de Bar-le-Duc, 17 dans celui de Commercy, et 24 dans celui de Montmédy. Dans le seul canton de Montmédy, 19 paroisses sur 24 n'ont pas de curés.

Le métier se perd.

Maltraitée par sa fillette de 13 ans !

Mirecourt, 23 janvier. — Une femme Claudot, de Dompaire, s'est noyée hier, dans la Gilte, au lieu dit la Grande Cave. Les causes de cette détermination, d'après son mari, sont les mauvais traitements dont elle était victime de la part de sa fille, Joséphine Celleot. Agée de treize ans seulement, a une détestable conduite. Dernièrement, elle saisissait sa mère par la tête et avec un grand couteau de cuisine, faisait le geste de lui couper le cou. Elle tenait en même temps, sous la gorge de la malheureuse femme alitée, un pistolet dans lequel elle disait vouloir recueillir son sang. Cette mauvaise fille s'est renfermée dans un mutisme absolu et s'est refusée à répondre à aucune des questions qui lui ont été posées. Elle avait le sourire sur les lèvres en présence du cadavre de sa mère. M. Claudot, mari de la désespérée, déclare qu'il serait très heureux de voir sa fille enfermée dans une maison de correction. On le croira sans peine.

Mort de plaisir

Riom, 23 janvier. — Le 105e régiment d'infanterie en garnison à Riom, prenait les armes samedi et, après avoir passé la revue de ses hommes, le colonel remettait la médaille militaire au sergent Legras, comptant treize années de service aux colonies. La joie du vieux sous-officier lui si intense, qu'il succombait, hier, vers deux heures de l'après-midi, au cours d'un malaise subit que l'on ne peut s'expliquer que par la maladie de cœur dont il était atteint.

Il laisse une jeune veuve sur le point d'être mère.

Un pari fatal

Nîmes, 23 janvier. — A Vauvert, dans un café, plusieurs consommateurs devisaient sur des questions gastronomiques et sur la capacité de l'estomac. Pour démontrer que, à ce point de vue, il avait une supériorité sur ses contradicteurs, un sexagénaire, M. F..., parla de manger un filet de viande de cheval crue. Le pari fut tenu et exécuté séance tenante. M. F... gagna son pari si facilement, qu'il proposa de recommencer. Mais, quelques instants après, pris de malaise, il tomba comme une masse sur le sol et expira.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— M. Combes a été élu président de la Commission sénatorielle d'enquête sur la liquidation des congrégations, par 16 voix, contre 6 à M. Savary, 5 à M. Perché et 3 bulletins blancs.

— La gauche démocratique du Sénat a fusionné avec le groupe radical-socialiste ; M. Combes a été porté à la présidence du groupe unifié.

— M. Marin, député de Nancy, a déposé sur le bureau de la Chambre des pétitions d'industriels et de commerçants domiciliés dans divers départements contre le projet d'impôt sur le revenu présenté par M. Caillaux. Ces pétitions sont revêtues de 30.000 signatures.

FRANCE

— La Cour d'assises de la Somme a condamné un policier aux travaux forcés à perpétuité pour avoir dévalisé un livreur de cafés après l'avoir assommé d'un coup de bâton.

ETRANGER

— Le ministre des Affaires étrangères du Japon a télégraphié au Conseil japonais à Honolulu qu'à partir du 1er février, seuls auront le droit d'émigrer à Hawaï les Japonais y résidant, et les proches parents de ceux qui y sont déjà arrivés.

— A Lisbonne, on signale une nouvelle hausse du change défavorable au commerce. On l'attribue dans certains milieux à la situation politique.

— Le jugement a été rendu à Berlin dans les poursuites intentées contre les comtes Hohenau et Lynar, pour homosexualité. Le comte Lynar est condamné à 15 mois de prison, l'autre accusé est acquitté.

— On annonce de Hamburg que le schooner *Asmen Marstal* vient de se perdre corps et biens dans la mer du Nord. Aucun homme de l'équipage n'a pu se sauver.

Disparition d'un Garçon de Recettes

Depuis près de 10 jours, un garçon de recettes d'une des grandes maisons de banque du centre de Paris a disparu dans des conditions aussi étranges que mystérieuses. On suppose qu'il était porteur d'une forte somme d'argent provenant de ses encaissements du 15.

Toutes les hypothèses sont émises : assassinat, séquestration ou fuite. Demain nous pourrons sans doute donner quelques détails sur cette mystérieuse disparition.

EN PLEIN ROMAN

Les Diamants de l'Alchimiste

On retrouve les fournisseurs des pierres brutes

Paris, 23 janvier 1908.

Nous avons dit hier que M. Le Poittevin recherche en ce moment le négociant qui aurait vendu à Lemoine les diamants bruts que celui-ci aurait introduits dans ses creusets, lors de ses expériences.

M. Henri Bachruch, négociant en diamants et pierres fines, nous a donné, sur la façon dont Lemoine se serait procuré des diamants bruts, les renseignements suivants :

Un courtier avec lequel je suis en relations d'affaires m'a raconté qu'il y a environ dix-huit mois une personne de l'entourage de Lemoine avait allée trouver son bijoutier et lui aurait tenu ce langage : « Une famille d'Américains très riche, qui vient habiter Paris, veut installer dans son hôtel un grand aquarium. Pour que l'illusion soit complète, elle veut placer dans le fond de l'aquarium une certaine quantité de diamants bruts. Elle s'est adressée à moi pour lui fournir ces diamants. Pourriez-vous me les procurer ? »

Le bijoutier lui a répondu qu'il n'avait pas de diamants bruts et que d'ailleurs, ce n'est pas du diamant mais du corail ou des perles enchâssées dans des coquilles d'huîtres que l'on trouve au fond des eaux. »

« Ce sont des diamants que me demandent mes clients, lui aurait alors dit cette personne. Comme je ne connais point de marchands de diamants bruts, vous serez bien aimable de me les procurer. Ils vous seront d'ailleurs payés comptant. »

Le bijoutier convoqua plusieurs négociants en pierres précieuses. Il s'approvisionna du stock de diamants bruts qui lui était demandé. La personne de l'entourage de Lemoine en serait venue prendre livraison en versant une vingtaine de mille francs, prix demandé par le bijoutier.

M. Bachruch nous a dit, en terminant, qu'il avait les raisons les plus sérieuses de tenir pour véritables les renseignements que lui avait donnés ce courtier.

Les déclarations de M. Wernher

On sait que Lemoine a demandé au juge d'instruction l'autorisation de procéder publiquement à des expériences qui doivent, d'après lui, établir son innocence.

M. Julius Wernher consent volontiers à ce que ces expériences soient faites ; et s'il s'oppose à ce que l'inculpé soit mis en liberté, c'est parce qu'il veut que Lemoine ne puisse plus se livrer aux machinations dont il a été, dit-il, victime, ainsi que M. Jackson, lord Armstrong et tant d'autres. Que Lemoine opère dans un four électrique et des creusets préparés suivant ses indications, mais non pas par lui-même. On mettra dans les creusets la poudre de son invention et il dirigera l'opération ; mais il ne faut pas qu'il puisse s'approcher des creusets ni avant, ni après la cuisson.

M. Wernher se même en effet de l'extrême dextérité de Lemoine. Il rappelle à ce sujet l'expérience qui fut faite devant M. Hoats, administrateur de la De Beers. Il avait été convenu qu'une fois le creuset retiré du four, Lemoine n'y toucherait pas. Lemoine avait donné sa parole, ce qui ne l'aurait pas empêché, dès que le creuset eut été ouvert, de se précipiter armé d'un tisonnier avec lequel il racla fortement le fond du creuset. M. Hoats fit alors vivement remarquer à Lemoine qu'il avait manqué à sa promesse ; c'est de ce moment que commencerait à naître les doutes de M. Wernher ; ils se sont confirmés depuis lors.

Or, les diamants, d'après les déclarations de M. Wernher, auraient été précisément trouvés à l'endroit même où Lemoine avait appuyé avec le tisonnier.

C'est pour ces raisons que M. Wernher persiste à s'opposer à la mise en liberté provisoire, tout en demandant que des expériences soient faites par Lemoine, avec toutes les garanties de sincérité.

A l'instruction

Parmi les témoins qu'a entendus hier M. Le Poittevin, figure un intéressé de la maison Th. Bourdier, commerçant en diamants, M. Frédéric Heng.

Celui-ci, après avoir déclaré qu'il connaît Mme de Rigny, aujourd'hui Mme Lemoine, de longue date, comme cliente de la maison Bourdier, a ajouté qu'elle était venue le voir en août 1905 et lui avait demandé s'il pouvait lui fournir du diamant brut. Sa réponse fut affirmative.

Je me suis occupé aussitôt de cette commande, a ajouté M. Heng, car je n'avais pas à ce moment-là de diamants à ma disposition.

Je me suis adressé à deux maisons.

Sur ces entrefaites, Mme de Rigny était allée à Mers, en villégiature. Elle est rentrée à Paris et m'a donné rendez-vous chez elle, 51, Chaussée-d'Antin. J'y suis allé le 29 août 1905.

Je lui ai remis des lots de diamants bruts dans lesquels elle a fait un choix, et je vous représente mon livre qui vous donnera le détail de ce qu'elle a choisi, car elle m'a pris pour la totalité.

Mme de Rigny avait acheté un millier de petites pierres pour la somme de 25.000 fr., qui lui payée comptant.

Après avoir reçu cette déposition, M. Le Poittevin fit aussitôt mander par télégramme à son cabinet, Mme Lemoine, qui arriva vers cinq heures et demie. Lecture lui fut aussitôt donnée de la déclaration de M. Heng.

Mme Lemoine en reconnaît l'exactitude.

M. Lemoine lui ayant besoin, a-t-elle, pour ses travaux, de diamants bruts, j'ai pris en effet M. Bourdier, mon bijoutier, de lui en fournir. M. Lemoine étant souffrant, M. Bourdier s'est rendu à mon domicile. M. Lemoine choisit pour 25.000 francs de diamants, me remit l'argent et le régla comptant M. Bourdier. Ce dernier me demanda à quoi bon devait être faite la facture. Je lui répondis : « A mon nom, si vous voulez, cela n'a aucune importance. »

M. Le Poittevin demande alors à Mme Lemoine s'il était à sa connaissance que son mari possédât encore quelques-uns des diamants achetés à la maison Bourdier.

Je l'ignore, a répondu Mme Lemoine. Ce que je sais, c'est que M. Lemoine réduisait pour les faire fondre, ces diamants en poudre. A cette opération dégageait une telle chaleur que M. Lemoine, après chaque opération, était malade pendant plusieurs jours.

En se retirant, Mme Lemoine a de nouveau insisté pour que son mari soit autorisé à faire les expériences qu'il réclame et qui, seules, peuvent démontrer la vérité de ses affirmations.

L'interrogatoire de Lemoine

M. Le Poittevin a interrogé Lemoine cet après-midi. Il a mis l'inculpé en mesure de s'expliquer sur les raisons qui l'ont poussé à faire l'acquisition de 25.000 francs de diamants achetés chez un bijoutier de la rue de la Michaudière. Lemoine, ainsi que l'avait déclaré sa femme, n'a pas mis cet achat. Il a de plus fait connaître que le bijoutier, M. Bourdier, était l'orfèvre de sa famille et que Mme Lemoine se servait chez lui depuis plus de dix-huit ans. Après s'expliquer sur l'emploi qu'il avait fait des diamants, il a affirmé qu'il les avait réduits en poudre pour éprouver son four et pour trouver un point de comparaison pour établir la température. Il voulait ensuite, dit-il, soumettre le produit de sa fabrication à des examens chimiques et radiographiques pour voir s'il pourrait être établi une différence.

M. Wernher est venu cet après-midi au palais. Il a fait à M. Le Poittevin un nouveau récit des expériences auxquelles il assiste. Il ne sera pas procédé à une confrontation avant quelques jours.

Mme Lemoine a été autorisée à s'entretenir pendant quelques instants avec son mari, alors que celui-ci allait être conduit à la Santé. L'interrogatoire interrompu à six heures, sera repris demain dans l'après-midi. Le magistrat procédera à l'ouverture des scellés.

CHAMBRE

M. Etienne préside.

Le réhabilitation des faillis

M. Louis Martin questionne le Garde des Sceaux au sujet de la réhabilitation des faillis et demande à activer cette discussion au Sénat.

M. Brand promet de faire le nécessaire.

L'incident est clos.

Le régime des sucres

On aborde la discussion du projet de loi portant approbation des deux conventions signées à Bruxelles, le 28 août et le 19 décembre 1907, relatives au régime des sucres.

M. Pélisse, parlant en faveur de la garantie à accorder aux viticulteurs, demande une réduction des droits.

M. Caillaux, vu l'état des Finances, ne peut accepter de réduction ; il appuie le rapport de la commission.

Le projet est adopté à mains levées.

Les crédits supplémentaires

On discute le projet de loi concernant les crédits supplémentaires.

M. Paul Constans vient protester contre ce système des crédits supplémentaires et fait allusion aux crédits nécessaires ultérieurement pour payer la carte des « folles dépenses » [illegible].

M. Caillaux, sans contester les inconvénients des crédits supplémentaires, défend le projet du gouvernement, qu'il justifie en tant que compte de régularisation.

M. Renaudel. — Quel est le prix, Monsieur le Ministre, de l'accident de Narbonne ? (Bruit.)

M. Aldy critique le chapitre 22, qui vise les forces de gendarmerie employées exceptionnellement au service de l'arche. Il affirme que ce crédit représente seulement les frais de transport des gendarmes envoyés pour le maintien de l'ordre.

L'orateur discute point par point tous ces crédits, surtout ceux qui concerne les transports de troupes dans le Midi. Il cite des chiffres et s'écrie : « C'est là le coup du crime de Narbonne ! » (Mouvements divers, applaudissements à l'extrême gauche).

M. Caillaux fait remarquer que les phrases adressées à l'orateur sont sévères et maintient en demande de crédits supplémentaires, qui ne sont, en somme, qu'un budget rectificatif. (Applaudissements nombreux sur divers bancs).

M. Aldy déclare à la Chambre si elle n'a pas le droit de vérifier la dépense votée du demande de voter aujourd'hui. (Bruits). Ceux qui la demandent, dit-il, sont ceux qui ont enchaîné mon pays. (Très bien).

M. Cornudet. — Quand on a voté des crédits pour les inondations du Midi, on n'avait pas prévu des dépenses de pas [illegible]. (Applaudissements nombreux.)

M. Steenhouse déclare qu'il n'a pas payé ses contributions, parce qu'il estime qu'elles [illegible] ; il demande à [illegible] et [illegible] pour [illegible] les [illegible] et [illegible] pourrait [illegible] ministère des Finances.

M. Caillaux veut [illegible] que les erreurs ont pu se produire dans sa commune et pense que des rectifications peuvent être faites, mais, alors, M. Steenhouse ne sera pas plus qu'un autre épargné par le percepteur. (Bruits).

Le chapitre 22 est adopté par 438 voix contre 108.

L'ensemble est adopté.

On n'a pas entendu le chiffre proclamé en séance. On estime toutefois que l'ensemble a été adopté par 424 voix.

Les missions laïques

On adopte le projet de loi autorisant le ministre des Affaires étrangères à accorder à la mission laïque, pendant une période de quinze ans, une subvention annuelle de 13.000 francs.

L'impôt sur le revenu

On reprend la discussion de l'impôt sur le revenu.

M. Doumergue déclare que ses amis et lui-même sont partisans de l'impôt sur le revenu, mais en ne considérant le projet Caillaux que comme une base de discussion. (Très bien).

Il examine les réformes de l'impôt sur le revenu, au point de vue surtout des contribuables parisiens ; il en énumère les charges et déclare que l'impôt doit porter sur des vérités. Il discute alors l'évaluation des revenus de la France et s'attache à démontrer que cette base de discussion a été mal établie.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, discussion des interpellations sur le Maroc.

La séance est levée à 6 heures ½.

SÉNAT

M. Dubost préside.

L'échouement de la « Nive »

M. Louis Pichon (Finistère), questionne le ministre de la Marine.

Il dit que les ports marocains de l'Atlantique accueillent encore ainsi aux bâtiments. Ce ne sont pas des mouillages tranquilles, aussi ceux de nos navires qui y stationnent en ce moment doivent avoir constamment leurs feux allumés.

Le service est par conséquent très dur. On s'aperçoit par le nombre d'accidents qui se multiplient à leur bord. Le naufrage du transport « La Nive » a causé tout particulièrement de l'émotion dans nos ports de guerre. Il appartient à la justice militaire de rechercher les responsabilités qui peuvent être engagées dans cette affaire.

M. Thomson remercie M. Louis Pichon de lui avoir fourni l'occasion de redresser les erreurs mises en circulation à l'occasion du naufrage de la « Nive ». La meilleure réponse qu'il puisse faire aux bruits qui courent consiste à donner lecture du rapport officiel adressé au ministre, en cette occasion, par l'amiral Philibert.

L'échouage s'est produit par une brume épaisse qui rendait la navigation tellement difficile que l'on avait dû donner à chacun des navires de la division, lorsque de manœuvre, s'il avait produit dans la nuit. On n'en est pas tout d'abord connaissance ; le matin l'amiral avec le « Desaix » et un autre bâtiment, se dirigeait vers le Sud, il ne tarda pas à apercevoir les mâts de la « Nive » et fut surpris d'y voir arborés des signaux de détresse, en même temps que se faisait entendre le canon d'alarme.

Le « Catinat » était déjà sur les lieux. Il pourrait, grâce à son tirant d'eau relativement faible, s'approcher plus facilement que les croi-

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

— Ça va bien, le petit ménage ?... Ça boulotte ?

— Admirablement. Nous étions faits l'un pour l'autre... Et chez toi ? Voilà une éternité que je ne t'ai vu ?

— Pas mal, merci, pas mal... Dis donc, ne connaîtrais-tu point, par hasard, un nommé Leverdier ?

— Leverdier ?... répéta Planchet. Leverdier qui demeure 12, rue de Sorène ?

— Je crois que oui. Il doit s'appeler Séraphin de son prénom.

— Oui, mais nous connaissons tous son surnom de Chariot ? Un ancien sergent, hein ?

— Pertivement.

— Je le crois que je le connais ! Un brave type de vieux soldat, la crème des hommes, comme disait Boulitreille... Eh bien ?

— N'a-t-il pas avec lui un enfant ?

— Oui... un enfant trouvé.

— Nous y sommes ! Depuis le « navet » ...

— Même que l'étais là quand il a fait la trouvaille... pas loin d'ici. Lui et sa bourgeoise ont adopté le moïche.

— Ils ont [illegible] ?

— Oui. Il n'y a pas plus de trois ou quatre ans. J'ai vu passer le vieux sergent avec le [illegible] ; c'était le jour de ma [illegible] mes [illegible] de la mairie.

— On n'a jamais retrouvé ses parents, à ce gamin-là ?

— Parait.

— C'est drôle.

— Peut-être quelque enfant de l'amour, — et qui sait ? le fils d'une jeune fille de la haute. Ça n'est déjà vu.

— Et ça le verra encore.

— Peut-être.

— Il va en classe, le gamin ?

— Oui, tous les jours. Et pendant les vacances comme à présent, le mercredi et le samedi, après souper, il suit un cours de solfège, le soir. Ses parents adoptifs cherchent à le bien éduquer, le petiot. Ils ont raison.

— Et qu'elle se tient donc, cette école du soir ?

— Au Cours-la-Reine, près de la rue Bayard.

— Il y va seul, le môme ?

— Non, le père Leverdier l'accompagne et ils reviennent ensemble vers dix heures. Mais en quoi cela peut-il t'intéresser, Honnequart ?

— Oh ! ça ne m'intéresse pas autrement, répondit évasivement le nervi, pendant qu'il soupesait : « Notons le détail dans ma mémoire... Ecole de solfège le mercredi et le samedi soir, Cours-la-Reine. »

— Bien, voilà ma femme. Eh ! c'est m'sieu Honnequart, que je crois !

— Lui-même.

— Vous vous [illegible] ?

— Ne l'interroge pas, répliqua le cireur, c'est fait.

— D'ailleurs, dit le mari d'Alphonsine, je m'en vais, les amis.

— Je vais aussi... Inutile de moisir par ici.

— C'est tout qui vous chasse ?... questionna narquoisement la belle marchande de fleurs.

— Oh ! non, la belle. Seulement il faut rentrer. Ma femme m'attend. Au revoir, les amoureux.

— Au revoir.

Quand l'émissaire de Solange fut parti, Flageolet, soudain songeur, dit, en se penchant à l'oreille de sa compagne :

— Tu as vu cet homme-là ?

— Oui. Et puis, après ?

— J'ai dans l'idée qu'il rumine un mauvais coup.

— Un mauvais coup ? Contre qui ?

— Contre le petit Chariot, à qui tu donnes tous les matins une rose quand il vient se promener à la Madeleine avec son père adoptif, papa Leverdier...

— Tu crois qu'il en voudrait à cet enfant ? Ce n'est pas possible ! Il est si gentil, si mignon, ce bon petit Chariot ! Et le Vieux Garde l'aime tant !... Mille dions !... Qui donc pourrait en vouloir au vétéran et à son bâton de vieillesse ?

— Je n'en sais rien Fanchonnette, je te dis ce que je pense... ce que je crains. Il m'a fait jaser... J'ai eu tort de couper dans le poul, moi...

— Pécaïre ! nous verrons bien... S'il faut protéger Chariot, je suis là ! s'écria l'Arlésienne en s'élevant, avec une conviction sans égale, un coup de poing dans l'estomac.

— Et moi, s'il faut prêter main forte au sergent, je m'inscris... Là-dessus, appelons le patron, qu'il nous serve à dîner. C'est pas une raison pour jeûner, tout ça, et on ne vit pas d'amour et d'eau fraîche !...

Sur ce, Flageolet qui avait vu jouer, la veille, la « Tour de Nesle » aux Bouffes-du-Nord, brama d'une voix aiguë :

— Holà ! tavernier du diable !... Un seiller et trois pour deux... Et vous nous mettrez ensuite en communication avec une portion de gruyère... Boum !

XV

La fausse mère

Le jour suivant, le lecteur apprit une lettre au père Leverdier.

Celui-ci brisa le pli et se mit à lire. A peine avait-il parcouru les premières lignes :

— Françoise ! Françoise ! Viens vite, ma femme... En voilà bien d'une autre ! s'écria-t-il. Tiens, vois donc ça ! Ah ! c'est roide, par exemple ! Bigre de bigre !

Françoise mit ses lunettes pour lire le papier. Une vive émotion se peignit sur ses traits.

— Voyons ! fit-elle. Mes yeux doivent me tromper.

La brave femme essuya les verres de ses lunettes et lut à haute voix et à mots comptés :

« Monsieur,

« La présente a pour but de vous faire connaître que je réclame comme étant à moi l'enfant que vous avez chez vous.

« Cet enfant, le petit Chariot, je suis sa mère. Il s'est échappé de chez moi, et j'apprends que vous l'avez recueilli.

« Je viendrai le chercher demain à quatre heures.

« Bien des remerciements à l'avance.

« Recevez, monsieur, mes salutations empressées.

« Femme Honnequart. »

— Qu'est-ce que ça veut dire ? s'écria Françoise consternée.

— Ça veut dire qu'on nous reprend le gosse, voilà !

Françoise murmura, des larmes dans la gorge et la voix tremblante :

— Quelle peine de rendre ce cher petit ! Je m'étais habituée à le considérer comme le nôtre... Ça va être vide, ici, maintenant !

Le vieux sergent, lui, ne disait rien. Il masquait son émoi sous un silence et mâchonnait sa moustache grise.

A la fin, il releva la tête ; et, pour s'exhorter lui-même tout en encourageant sa femme :

— Ce n'est pas encore fait, dit-il... Faudra voir si tout ça est bien authentique, si c'est bien régulier.

— Pourtant, mon pauvre vieux, la mère a tous les droits de nous réclamer son enfant...

— Sans doute, et c'est un droit sacré... Mais est-ce bien la mère du petit ? J'en doute.

— Pourquoi ?

— Parce qu'une mère n'aurait pas écrit pour annoncer qu'elle viendrait le lendemain. Une mère serait accourue aussitôt son enfant retrouvé. Une mère n'aurait pas attendu un jour.

— Tu as raison... J'aurais été comme cela, moi.

— Tu vois bien !... Donc jusqu'à nouvel ordre, je me mêle. Il y a du louche là-dessous, c'est clair.

— Qu'est-ce qui est clair ?

— Le bouleau. Enfin, je m'entends et je garde mon idée. Tu verras qu'elle est bonne, et vraie... Et puis, autre motif : la femme ne donne pas son adresse, n'est-ce pas ?

— Elle vérifie sur la lettre.

— Non...

— Parbleu !

— C'est égal, soupira Françoise. Ça m'donne un coup...

— Remets-toi. Voici Chariot.

Le petit entra. Il revenait de jouer avec des petits camarades.

Gaiement, il alla embrasser papa et maman Leverdier. Et, pendant qu'il passait dans la chambre voisine pour se débarrasser de ses joues d'écolier,

— Faut-il lui en parler ? demanda rapidement Françoise.

— Pas encore... Il sera bien assez tôt demain matin pour cette femme Honnequart se présentera ici.

Le repas du midi fut moins gai que de coutume. Seul, Chariot causait. Il racontait les menus incidents de ses vacances. Il parlait aussi de la classe passée, de ses leçons, de ses devoirs, des maîtres, des camarades, et faisait des projets en vue d'une excursion scolaire qui devait avoir lieu dans huit jours.

— Pauvre petit ! pensaient simultanément Séraphin Leverdier et sa femme, dans huit jours, où serons-nous ?

Vers la fin du repas, Gardavaut demanda à son ami :

— Dis-moi, Chariot, tu ne penses jamais à ta maman ?

L'enfant avait commencé à jouer avec des soldats de plomb. A cette question, il s'arrêta, interdit, et leva de grands yeux interrogateurs sur Gardavaut.

Puis, il prononça avec hésitation ces deux mots :

— Oh ! ma maman !...

Le pauvrot paraissait profondément troublé.

— Eh bien, reprit le père Leverdier... Est-ce que tu te la rappelles ?

— Oh ! oui... Ma pauvre maman qui pleurait si souvent ! Mais pourquoi me demandez-vous cela aujourd'hui ?

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
SUPÉRIEUREMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
62, Rue Nationale, Lille